

utilisation d'un microphone

Par **sanremo34**, le 25/08/2004 à 18:58

Je ne sais toujours pas si je vais en 1ère ou 2e année deug à la rentrée mais une chose est sur, c'est que je serai nouvelle à la fac.

Par conséquent au niveau de la prise de notes, au début ça risque de ne pas être terrible. Aussi j'ai pensé me servir d'un petit microphone à pile pour enregistrer les cours des profs. Bon je sais que ça risque de ne pas être très audible mais j'aimerais surtout savoir si c'est autorisé. Ou si vous avez d'autres méthodes ? loop not found or type unknown

Par **jeeeey**, le 25/08/2004 à 19:28

salut

tu touches la le probleme du copyright sur le cours du prof
tant que tu ne le diffuses pas en public (donc que ca reste en prive) tu as normalement le droit
mais bon pour etre vraiment sure va leur demander...

Par **Yann**, le 25/08/2004 à 21:19

Plus encore que les droits d'auteur à mon avis ce qui limite vraiment l'usage du microphone c'est la pile de cassettes que tu vas devoir te trimballer toute la journée et surtout stocker chez toi! En principe les profs sont d'accord pour les micro, enfin moi j'en ai jamais vu se plaindre.

Mais bon calcul le nombre de cassettes dont tu aura besoin et imagine la pile que tu va devoir écouter après, en plus pour retrouver le bon passage ça peut être long, etc...

Je trouve que ça fait trop de contraintes surtout qu'au final souvent on entend plus les discussions avec les voisins que le prof.

Non pour moi rien de tel que les bonnes vieilles prises de notes.

Mais c'est un avis personnel!

Par **margo**, le 25/08/2004 à 22:00

En plus c'est pas si dur que ça de prendre des notes...

Tu prendra vite l'habitude d'écrire avec des abréviations, d'inventer les tiennes propres...

Et puis très souvent les profs répètent plusieurs fois la même chose formulée de façon

différente pour te laisser le temps de noter.
Sérieusement je ne pense pas que le microphone soit indispensable.

Par **un_etudiant**, le **26/08/2004 à 03:39**

[quote="margo":b5tipcll]En plus c'est pas si dur que ça de prendre des notes...
Tu prendra vite l'habitude d'écrire avec des abréviations, d'inventer les tiennes propres...
Et puis très souvent les profs répètent plusieurs fois la même chose formulée de façon
différente pour te laisser le temps de noter.
Sérieusement je ne pense pas que le microphone soit indispensable.[/quote:b5tipcll]

tout pareil

:wink:

comme toi j'appréhendais un peu au début, mais on s'habitue vite ! Image not found or type unknown

Par **sanremo34**, le **26/08/2004 à 11:00**

Merci pour tous ces conseils ! En fait je voyais plus cela comme une aide en plus de mes notes au début le temps de prendre mes marques et propres mécanismes. Pour vérifier que je n'ai rien oublier d'essentiel ! Donc en gros je pourrais réutiliser les mêmes cassettes. Ce qui m'effraie surtout c que la mémoire me fait parfois défaut et qu'il est assez difficile d'écouter le cours et de se concentrer sur la prise de note. Par conséquent j'envisageais l'enregistrement comme une aide au début. Question après chaque cours de vérifier ses notes à l'aide de l'enregistrement. Le but n'étant pas de conserver tous les cours.

Par **jeeeey**, le **26/08/2004 à 11:06**

bah en fait tu t'apercevras qu'en réalité la grande majorité des profs dictent leur cours

c'est vrai il y a toujours des irredicibles mais ils sont de plus en plus rares!!!

donc normalement tu devrais pouvoir tout écrire (moi je prends presque au mot à mot mes

wink
cours Image not found or type unknown) sauf quand je discute ou que le prof se répète mais ça c'est une autre :lol:

histoire Image not found or type unknown

Par **Adeline**, le **26/08/2004 à 12:11**

D'abord le microphone n'a d'intérêt que s'il est placé à côté du micro du prof sinon on n'entend qu'un brouhaha. Ensuite, certains profs acceptent que leur cours soit enregistré avec un microphone mais généralement dans des cas particuliers, il faut vraiment avoir une bonne excuse. Notamment j'ai déjà vu des profs accepter pour une étudiante handicapée qui était dans l'impossibilité la plus totale de prendre des notes. Et même dans ce cas pourtant dramatique un prof avait refusé et préférait lui faire une correction des notes que prenaient sa "secrétaire".

Par **Adeline**, le **26/08/2004 à 12:18**

De toute façon, si la prise de notes peut poser quelques petits problèmes au début avec certains profs qui ne dictent pas ou trop vite, cela s'arrange assez rapidement. On s'habitue et le vocabulaire juridique qui est loin d'être limpide pour une personne non initiée peut paraître très lourd dans un premier temps mais à cela aussi on s'habitue et le lexique des termes juridique est pour faciliter un peu les choses.

Par **fabcubitus1**, le **26/08/2004 à 15:17**

Je dirais même plus, un dictaphone n'est pas très utile pour les cours, surtout, je pense au fait que quand je révise, en environs 1 heure de temps, je relis et même parfois apprends 3 heures ou plus de cours, alors imagine le temps que ça prendrait de réécouter 3 heures de .

cours, je sais pas combien de temps ça prendrait, mais ce serait très long 

Par contre et plus sérieusement, un entraînement du poignet n'est pas superflu pour éviter les crampes en cours!

Par **Vincent**, le **26/08/2004 à 15:34**

exactement... un exercice tout simple: prendre en note pendant 1/2heure des émissions de radio (inter, culture...).

Par **margo**, le **26/08/2004 à 18:36**

Et puis ça peut toujours servir de savoir prendre des notes!

Si dans ta vie professionnelle tu suis n'importe quelle formation ou que tu écoutes quelqu'un faire un exposé tu en auras besoin...

Par **Yann**, le **26/08/2004 à 21:07**

De toute façon je pense que dans ton BTS tu as déjà été familiarisée avec la prise de notes, après ce qu'il faut c'est que tu t'adapte dans tes abréviations au vocabulaire juridique.

Par **Ptitcode**, le **27/08/2004 à 15:05**

Certains profs refusent les microphones...d'autres le tolèrent... rien ne vaut une prise de note et le must au pc car tu peux tt taper et t'as un cours complet et tu écoutes mieux le cours! perso, en 1ère année, pendant un long moment j'pouvais pas écrire et j'ai eu recours aux cours d'une amie photocopiés que j'complétais avec le microphone et le microphone, tu perds du temps car tu l'arrêtes quand c'est important, etc.... une bonne prise de note c'est le top et fais toi un système d'abréviation. ne t'acharnes pas à vouloir tt noter et t'inquiètes pas quand c'est :WINK:

important le prof le répète!

Image not found or type unknown

Par **sanremo34**, le **28/08/2004 à 19:52**

Merci à tous pour vos judicieux conseils qui m'ont complètement rassurée et surtout convaincue. En effet ce n'était pas une idée géniale et de plus j'ai quand même une base au niveau de la prise de note de par mon bts et mon expérience professionnelle. Donc je devrais :WINK:

pouvoir m'en sortir surtout qu'au pire des cas Juristudiant.com sera là ! (rires)

Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **28/08/2004 à 22:20**

tu ne crois pas si bien dire... attend quelques semaines !

Par **croc**, le **02/09/2004 à 15:54**

Bonjour à tous,

Je vais entrer en 1ère année de droit en septembre.

Il paraît que le volume d'écriture est important.

Sachant que j'écris lentement, quelles solutions s'offrent à moi, pour pouvoir suivre dans de

bonnes conditions ?

Merci de vos réponses.

Croc

Par **margo**, le **02/09/2004 à 16:59**

Les nombreuses abréviations, tu peux même t'en inventer (ce que j'ai fait cette année), et un bon groupe de copains à qui tu peux demander quand tu as un blanc dans tes cours...

Par **Vincent**, le **04/09/2004 à 09:57**

encore une fois...

Croc tu peux t'entraîner en prenant des notes des émissions de radio ou des émissions de télévision.

Par **Yann**, le **13/09/2004 à 17:55**

De toute façon rassure toi ça vient vite